



L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le 13 janvier à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de VIUZ EN SALLAZ, dûment convoqué le 30 décembre 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Pascal POCHAT-BARON.

Présents : Mesdames CAMUS Isabelle CHEMINAL Joëlle, LABAYE Josette, LAVERRIERE Magali, SANTI Danièle, STENOUE Marie-Bénédicte, TURCAS Dominique ; Monsieur POCHAT-BARON Pascal

Absents excusés : Mesdames LAOUFI Nadia, MOGET Jeanine ; Monsieur BARATTIN André

Madame TURCAS Dominique est élue secrétaire de séance.

Délibération n° D2025_001 – FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote. La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB), doit se faire dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la structure, les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, l'endettement. Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte dans lequel ce budget se construit, ainsi que les actions fortes et les priorités, et par voie de conséquence les moyens financiers à mettre en œuvre.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Rapport d'orientation budgétaire transmis ;

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport annexé à la présente délibération

| | | |
|----------------------|------------|---|
| VOTE | POUR | 8 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |
| Adopté à l'unanimité | | |

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Président du CCAS
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Dominique TURCAS

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 14/01/2025
Publication en ligne le 15/01/2025.
Le Président du CCAS
Pascal POCHAT-BARON